

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

2005

Composition du Collège médical en 2005:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	Dr Paul NILLES
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

Messieurs les Docteurs Francis CERF, Jean FELTEN, Pierre KAYSER, Madame le Docteur Anne-Marie MANDRES-PROBST, Paul REUTER, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN.
M. Georges FOEHR et Mlle Michèle WOLFF, pharmaciens.

Membres suppléants:

Madame le Docteur Marie-Anne BILDORFF ép. ROUKOZ, Messieurs les Docteurs Léo DUHR, Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Luc MOLLING, René KONSBRÜCK, Robert KRAUS, Marc REMY.
M. Serge OTH, pharmacien.

Secrétaires administratifs: M. Paul LINCKELS et Mme Marianne SCHMIT.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 2004 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2005 le Collège médical s'est réuni 42 (42) fois en séances plénières et en 2 (1) assemblées générales pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2005 comporte les rubriques suivantes:

A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2005.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.

B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINES DU COLLEGE MEDICAL



A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.

Projets de loi:	06 (08)
Projets de règlements grand-ducaux:	08 (10)
Total:	14 (18)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail (avis du 23 mars 2005).
- Avant-projet de loi modifiant la loi du 24 mars 1989 portant restriction de la publicité en faveur du tabac et de ses produits, interdiction de fumer dans certains lieux et interdiction de la mise sur le marché des tabacs à usage oral, et portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de seize ans (avis du 20 juillet 2005).
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés (avis du 20 juillet 2005).
- Projet de loi relatif aux tissus et cellules humains utilisés à des fins thérapeutiques (avis du 31 août 2005).
- Avant-projet de loi relatif à la recherche biomédicale (avis du 30 novembre 2005).
- Projet de loi portant approbation 1) de la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les Droits de l'Homme et de biomédecine, ouverte à la signature, à Oviedo, le 04

avril 1977 2) du Protocole additionnel à la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains, ouverte à la signature, à Paris, le 12 janvier 1998 3) du Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 24 janvier 2002 4) du Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 25 janvier 2005 et modifiant la loi du 25 novembre 1982 réglant le prélèvement de substances d'origine humaine (avis du 30 novembre 2005).

+++++

- Projet de règlement grand-ducal relatif à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain (avis du 23 février 2005).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 fixant les modalités et les conditions en vue de l'obtention d'une indemnité pour les médecins en voie de formation spécifique en médecine générale (avis du 13 avril 2005).
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2003 portant exécution de l'article 8 sous 1 d) de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (avis 13 mai 2005).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 mai 1996 fixant les modalités de remplacement en médecine et médecine dentaire ainsi que la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de remplacement (avis du 06 juillet 2005).
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 24 avril 1993 relatif au conseil supérieur de certaines professions de santé (avis du 27 juillet 2005).
- Avant-projet de règlement grand-ducal établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transfusion, la conservation, la distribution et la transfusion du sang humain, et des composants sanguins (avis du 31 août 2005).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant : 1. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie ; 2. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du code des assurances sociales (avis du 12 octobre 2005).
- Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'un projet d'actions expérimentales relatif à la prise en charge en petite unité de vie de personnes souffrant d'une neuro-dépendance (avis du 21 décembre 2005).



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services 1. des médecins, 2. des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique (deux avis), 3. des médecins et médecins-dentistes ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2005.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer la finalisation du code de déontologie (arrêté ministériel du 07 juillet 2005 – publication au mémorial le 27 septembre 2005)

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 852 (621 pour l'année 2004 c'est-à-dire une augmentation de 37,20 %).



IV) Analyse des contrats d'association, de remplacement et de stage de formation en vue de l'obtention de l'agréation entre médecins.

33 (15) contrats d'association entre médecins et 1 contrat d'agrément entre un établissement public et des médecins et 1 contrat de stage de formation en vue de l'obtention de l'agréation en médecine ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	2001	2002	2003	2004	2005
Avis favorables candidats luxembourgeois	09	02	06	02	09
Avis favorables candidats étrangers	15	15	10	26	26
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	03	04	00	01	02
Total des avis émis:	27	21	16	29	37

2. médecins spécialistes:	2001	2002	2003	2004	2005
Avis favorables candidats luxembourgeois	13	13	04	15	19
Avis favorables candidats étrangers	34	45	88	57	79
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	01	01	02	01
Total des avis émis:	47	59	93	74	99

3. médecins dentistes:	2001	2002	2003	2004	2005
Avis favorables candidats luxembourgeois	03	02	03	01	6
Avis favorables candidats étrangers	12	23	30	39	48
Avis défavorables candidats	00	00	00	00	00

luxembourgeois					
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	02	05
Total des avis émis:	15	25	33	42	59

4. pharmaciens	2001	2002	2003	2004	2005
Avis favorables candidats luxembourgeois	08	06	06	05	05
Avis favorables candidats étrangers	16	09	20	18	13
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	01
Avis défavorables candidats étrangers	00	01	01	01	00
Total des avis émis:	24	16	27	24	19

B) Demandes d'autorisation de stage (MEVS = médecins en voie de spécialisation) et de remplacement:

	2001	2002	2003	2004	2005
Autor. MEVS candidats luxbgeois	12	23	27	32	35
Autor. MEVS candidats étrangers	59	68	77	76	89
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	01	00	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	41	54	60	34	32
Autor. de remplacements cand. Etrangers	76	98	57	62	46
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	00	00	00	00	01
Refus de remplacements cand. Etrangers	00	02	00	02	00
Total des avis émis:	188	246	221	206	203



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

03 (02) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacies devenues vacantes à Hosingen, 24, rue Principale et Luxembourg/Clausen, 53, rue de Clausen et à Luxembourg/Belair, 14, rue du X Septembre.

Un (02) avis a été élaboré pour une concession nouvellement créée au courant de l'année 2005 à Luxembourg dans le « quartier de Cents ».



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

89 (64) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	2001	2002	2003	2004	2005
1) Médecin c/ médecin	04	06	08	02	10
2) Patient resp. établis. Public c/ médecin	44	50	48	60	69
3) Médecin c/ patient	00	00	00	00	03
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	01
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	01	00	06	02	06
6) Divers	00	00	00	00	01
Totaux:	49	56	62	64	89

Explications:

Sur l'ensemble des 89 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

04 (07) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;

05 (06) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;

09 (08) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;

09 (14) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;

47 (23) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin visé ;

15 (06) plaintes diverses.

6 saisies du Conseil de discipline du Collège médical

Poursuite de 3 médecins pour exercice illégal de la médecine au Grand-Duché de Luxembourg.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

23 (20) annonces ont été avisées favorablement.

11 (17) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 2005 le Collège médical a eu 50 (32) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue avec le Ministre de la Santé

1 entrevue avec M. Pierre GEHLEN, Président du Conseil de discipline du Collège médical concernant les procédures judiciaire et disciplinaires

1 entrevue avec des représentants de l'Union des Caisses de Maladie au sujet de certaines affaires contentieuses

2 entrevues avec des représentants du ministère, de la direction de la Santé et d'autres organes concernés au sujet de la mise en place d'une commission de conciliation

1 entrevue avec des représentants de l'AMMD au sujet de l'élaboration du nouveau code de déontologie

5 entrevues avec un représentant du Ministère de la Santé au sujet de l'élaboration du nouveau code de déontologie

1 entrevue avec un médecin-dentiste au sujet d'un engagement d'un médecin-dentiste remplaçant

1 entrevue avec des représentants de l'ALFORMEC au sujet de la préparation d'une conférence portant sur le certificat médical, participation à cette conférence avec 3 orateurs du Collège médical

1 entrevue avec le barreau du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des procédures judiciaires à respecter

3 entrevues (Perl, Sierck et Luxembourg) avec les responsables du comité EUREGIO pour préparer une conférence pour médecins-dentistes tenue à Remich

participation à l'organisation de la conférence Euregio du 22 octobre 2005 à Remich et assistance à la conférence de l'Euregio (au niveau dentaire) à Remich.

6 entrevues avec le Comité de Pilotage du projet du Portail Santé (E-Santé)

3 entrevues avec deux médecins et un médecin-dentiste au sujet de dépliants ou cartes de visites distribués contraires aux principes déontologiques

1 entrevue avec des représentants de RESTENA au sujet de la distribution des noms de domiciliation des sites Internet

1 entrevue avec un médecin-dentiste au sujet de son site Internet et de certains principes déontologiques.

1 entrevue avec un journaliste au sujet du « secret médical »

2 entrevues de médiation entre médecins

6 entrevues avec des médecins-dentistes au sujet de leur contrat d'association

1 entrevue avec un médecin au sujet de l'établissement de certificats médicaux non conformes et du refus de participation au service de garde des médecins

1 entrevue avec un médecin chef de service auprès d'un établissement public pour obtenir certaines explications sur les procédures appliquées

1 entrevue avec un médecin au sujet de sa situation au sein d'un établissement hospitalier

4 entretiens avec trois médecins et un médecin-dentiste au sujet de plaintes concernant le domaine médical, respectivement médico-dentaire

1 entretien avec un médecin au sujet de son comportement civil inapproprié

1 médiation entre 2 cabinets de médecine dentaire (application du code de déontologie en cas d'installation dans le même immeuble)

Dans 5 affaires disciplinaires il y a eu 8 séances d'instruction

Plusieurs entretiens avec les médecins concernés et la famille plaignante dans le cadre d'une instruction disciplinaire suite à une plainte concernant une contestation d'un traitement médical

166 (140) entretiens supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins-dentistes et pharmaciens.

Plusieurs entretiens avec des patients (plaignants)

Assistance à une perquisition judiciaire.

Participation du Collège médical à un cycle de conférences concernant le testament de vie.

Participation du Collège médical à des conférences à Edinbourg concernant « the Exchange of Information in Healthcare Professionals for Competent Authorities » et à San Remo au sujet de l'établissement d'un code de déontologie européen.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

En 2005 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

B) Mise à jour régulière du site Internet www.collegemedical.lu.

Au site Internet du Collège médical il faudrait particulièrement souligner la visualisation de la liste des médecins, médecins dentistes inscrits au registre professionnel tenu auprès le Collège médical et les pharmaciens inscrits au registre professionnel tenu auprès la Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments. Ces listes sont régulièrement mises à jour. Les nouvelles législations publiées au cours d'une année courante concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont ainsi affichées sur ce site.

Vers la fin de l'année 2005, il a été décidé de modifier le site Internet du Collège médical. Premièrement, la nouvelle version du code de déontologie approuvé par le Ministre de la Santé en juillet 2005 a remplacé l'ancienne version.

En outre, une nouvelle rubrique « Serment » a été ouverte sous laquelle on peut trouver le serment dit de « Genève » et le serment d'Hippocrate.

La rubrique « Recommandations » a subi des modifications notamment au sujet des mises à jour de contrats d'associations et des conseils adressées aux médecins et patients. Les nouvelles lois et les nouveaux règlements grand-ducaux ont été ajoutés sous la rubrique « Législation »

C) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

D) Création d'une commission de conciliation.

Au cours de l'année 2005, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation ont été poursuivies. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés.

E) Décès de deux membres du Collège médical.

Le Collège médical a déploré en 2005 le décès de deux membres suppléants. Le Dr Léo DUHR nous a quitté en juin 2005 et le Dr Robert KRAUS en septembre 2005.

F) Renforcement du secrétariat du Collège médical.

Le Collège médical s'est adjoint un nouveau conseiller juridique en la personne de Me Luc SCHAACK.

Le secrétariat du Collège médical a été renforcé par Mme Marianne SCHMIT, secrétaire administrative et engagée à temps partiel à partir de juin 2005.

G) Participation d'un délégué du Collège médical au Comité directeur de la formation spécifique en médecine générale.

H) Retrait de deux autorisations d'exercer de médecins par le ministre de la Santé.

= = = = =

B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL

Deux dossiers ont été traités par le Conseil de discipline du Collège médical, 1 médecin et 1 médecin-dentiste.